



Déclaration Délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire CSEE AFPA Centre-Val de Loire - JUIN 2024

Alors même que dans l'accord GEPP 2022, non signé par Force Ouvrière, il est prévu que « lorsqu'une baisse des commandes est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur l'activité d'un ou plusieurs salariés, il y a lieu d'en informer les représentants du personnel », nous nous apercevons que certains éléments sont passés en silence auprès des instances représentatives du personnel.

Encore une fois, sur la situation du Centre AFPA de Blois, la délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire ne peut que s'insurger de ce manque de transparence.

Le dialogue social ne peut en être qu'impacté.

Nous demandons expressément que soit mis à l'information de tous les élus du CSEE AFPA Centre-val de Loire et ce en toute transparence les situations économiques des centres de la région qui se trouveraient en difficulté d'activités et économiques.

Lue en séance plénière le 18 juin 2024